

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

VŒU DU CONSEIL
MUNICIPAL DES
LILAS RELATIF AUX
CONDITIONS DE
TRANSPORTS DES
FRANCILIENS ET
FRANCILIENNES

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Martin DOUXAMI



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DES LILAS RELATIF AUX CONDITIONS DE TRANSPORTS DES FRANCILIENS ET FRANCILIENNES**

Nous le constatons depuis de nombreux mois, les services publics de transports franciliens se dégradent, au détriment des usager.es et des personnels. Nos concitoyen.nes nous interpellent régulièrement sur la forte augmentation des temps d'attente aux stations de bus et de métro et sur la dégradation des conditions de voyage dans des transports bondés. La fréquence des bus et des métros, qui avait été réduite pendant la crise sanitaire, n'est toujours pas revenue à la normale : Ile-de-France Mobilités enregistre cette année un taux de 25 % d'offre de transports non réalisés par rapport aux objectifs fixés.

L'augmentation des délais se répercute directement sur les conditions d'accès des habitant.es aux infrastructures professionnelles, scolaires, médicales, culturelles, etc car les transports en commun sont souvent le seul moyen pour eux de s'y rendre. Pour les habitant.es de la Seine-Saint-Denis, déjà impacté.es par l'insuffisance d'infrastructures, un maillage de transports fiable n'en est que plus essentiel.

Par ailleurs, nous n'acceptons pas la volonté d'Île-de-France Mobilités de livrer les transports franciliens à la concurrence. La dégradation du service se fait déjà sentir en deuxième couronne, où des lignes ont été privatisées à partir de 2018. Alors qu'une deuxième étape de privatisation est en cours depuis plusieurs mois, les salariés ont dû faire face à une remise en cause des accords sur le temps de travail. Cette nouvelle régression a soulevé d'importants mouvements de grève et de protestation de la part des salariés de la RATP et a mené à de nombreuses démissions et abandons de poste.

De même la hausse du prix des titres de transport annoncée pour 2023, qui va notamment impacter les ménages les plus modestes, est d'autant plus inacceptable que le service rendu n'est pas à la hauteur des besoins des habitant.es.

Au regard de la situation des transports publics en Ile de France, le Conseil municipal de la ville des Lilas émet le vœu suivant :

- que le niveau d'exploitation des bus et des métros revienne à la situation en vigueur avant la crise sanitaire sur l'ensemble du réseau francilien ;
- que la qualité de service en régularité et en ponctualité soit rétablie sur l'ensemble des lignes du réseau ;
- que l'offre de transports soit intégralement publique en Île-de-France et qu'il soit mis fin au processus de mise en concurrence des transports publics
- que les conditions de travail des personnels soient améliorées pour rétablir l'attractivité des métiers à la RATP.

Et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

16 DEC. 2022

Délibération votée par :

Voix pour 31

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D137-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.